



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires juridiques

**Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de
L'Éducation nationale**

Arrêté n°2026-45 du 22 mai 2026 portant création et fixant la composition de la commission académique d'appel pour les élèves de classe de troisième

Vu le code de l'éducation, notamment son article D331-35 ;

Vu la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 ;

Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n° MEN000112844275 du 14 avril 2026 portant fin de fonctions dans l'emploi de secrétaire général d'académie ;

Vu l'arrêté n° 2026-13 du 15 avril 2026 portant intérim de la fonction de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Sur proposition de la secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, il est créé, auprès du recteur de la région académique de la Guadeloupe une commission d'appel pour les élèves de classe de troisième.

Article 2 : La commission d'appel est présidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie ou son représentant. Elle comprend des chefs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves, des personnels d'éducation et d'orientation nommés par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Article 3 : La composition de la commission d'appel est fixée ainsi qu'il suit :

Titulaires
M. Gabriele FIONI, recteur d'académie, DASEN ou son représentant

Mme. Raymonde VERGEROLLE, Principale du Collège APPEL DU 18 JUIN - LAMENTIN

Mme. Gilberte VALENCE, Principale du Collège EUGENE YSSAP- SAINTE ANNE

Mme. Niberte NAVIS-BLOT, Professeure de Français au Collège AURELIE LAMBOURDE - LES ABYMES

Mme. Danielle MALICIEUX, Professeure de Mathématiques au Collège FRONT DE MER- POINTE-A-PITRE

Mme. Guillaumaine MOULIN, Professeur d'Histoire-Géographie au Collège Alexandre ISAAC LES ABYMES

Mme Aline ROBIN, Directrice du CIO NORD BASSE-TERRE

Mme. Jessica HATCHI, Conseillère principale d'éducation du Collège Félix EBOUE de Petit-Bourg.

M. Marius NOËL, Président de la FAPEG

Mme. Myriam ACCAJOU, Secrétaire générale de la FCPE

Mme. Sylvie ROSIER, Présidente d'A.P.E.L. Guadeloupe

Mme. Armelle EZELIN : Médecin scolaire

Mme. Valérie ARICIQUE, Assistante sociale, Conseillère Technique

Article 4 : Placée sous l'autorité du recteur d'académie, la commission d'appel examine les appels contre les décisions d'orientation non conformes aux demandes des élèves.

Article 5 : La secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 22 mai 2026

Le Recteur de Région Académique Guadeloupe
Recteur d'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Gabriele FIORI

